



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
20/12/2022	04/01/2023	2022-6646

1. Intitulé du projet

Extension et réaménagement du Camping l'Océano d'Or (45 hébergements).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale
Dirigeant

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
42.a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	Le projet porte sur l'extension du camping existant avec la mise en place de 19 emplacements supplémentaires ainsi que sur le réaménagement de 26 emplacements existants sur les parcelles aux alentours.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le camping l'Océano d'Or est situé sur la commune de Jard sur mer (85520). Le site possède 450 emplacements et s'étend sur une surface d'environ 8 ha.

Le projet consiste à aménager une parcelle enclavée dans le camping avec 19 mobile-homes et HLL. Elle se situe entre deux parcelles du camping exploitées, elle est entourée de haies (façades Ouest et Est), par de la ganivelle de 2m sur la façade Sud, et par un axe de circulation du camping au Nord. Cette parcelle est actuellement enherbée et plane. Le projet consiste également à détendre les aménagements sur les cinq autres parcelles situées de part et d'autres de la parcelle concernée par l'extension, au total 26 hébergements vont être repris.

Au final, ce sont donc 45 hébergements qui sont concernés dans ce quartier piéton au Sud du Camping.

Le permis d'aménager vise à assurer la continuité existante sur le camping ainsi que son insertion dans le paysage environnant tout en limitant l'impact visuel. Le projet concerne également la création d'axes de circulation en revêtements perméables ainsi que de 3 zones de stationnement des véhicules en pourtour.

4.2 Objectifs du projet

Le but de cette extension, est de créer un quartier piéton de 45 hébergements, plus haut de gamme. Sur l'extension nous retrouvons 13 Mobil home et 6 HLL, les autres (26) seront implantés sur les parcelles existantes du camping. Ces aménagements font donc partie intégrante du site du camping, ce qui facilite l'accès aux installations en place.

L'intégration des hébergements et des parkings se fera grâce à la ganivelle haute et des plantes grimpantes, ainsi qu'avec des masses arbustives bien disposées. Concernant les revêtements, ils seront d'une teinte beige et le plus perméables possible. Les allées piétonnes seront en sablage beige et les stationnements de véhicules en empièchement beige ou en bicouche beige. Des voiles d'ombrages viendront rythmées l'allée principale du quartier et accentuées l'ambiance bord de mer. Les clôtures en limites séparatives resteront inchangées, ainsi le projet réduit son impact sur les aménagements existants.

Les parcelles ont une superficie comprises entre 120 et 140m², le coefficient d'occupation des sols ne dépassent pas les 30%. La distance entre chaque hébergements sera de 4m minimum.

Cette extension va donc permettre de détendre les parcelles de chaque côté et ainsi d'avoir un quartier plus haut de gamme et piéton. L'ambiance sera très naturelle avec des marqueurs de la forêt locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les aménagements de ces parcelles sont prévus en deux phases. Une première phase, dès que les autorisations le permettront, si possible à partir de février 2023. L'objectif de cette phase est d'aménager 36 hébergements prêts pour la saison 2023 qui commencera en avril. Les 9 autres hébergements sont prévus en phase 2, à partir de septembre 2023 pour une exploitation pour la saison 2024.

L'aménagement de ces parcelles prévoit :

- L'installation de 45 hébergements destinés à accueillir des Habitations Légères de Loisirs type Mobiles-homes, en bois et équipés de ganivelles en châtaignier.
- La mise en place des réseaux divers pour la viabilisation des emplacements (eau potable, électricité, eaux usées).
- La création de cheminements et de voies de circulation piétonnes pour la desserte des emplacements, sécurisées par des potelets amovibles pour l'accessibilité des secours.
- Des aménagements paysagers pour délimiter les emplacements et leur engazonnement : utilisation de végétaux locaux pour représenter le paysage local, de ganivelles hautes pour délimiter les allées et de voiles d'ombrages pour marquer les intersection du quartier.
- La conservation de toute la végétation existante ne gênant pas le projet.

Les travaux seront effectués sans dérangement car le camping est fermé annuellement d'octobre à mars.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation est la même qu'actuellement, un usage classique de camping ouvert en saison soit d'avril à septembre.

Il est accessible par la voie publique au Nord de l'opération, la rue Georges Clémenceau et par la rue des Vanneaux au Sud. L'accès aux hébergements se fera par le réseau viaire aménagé lors de la phase travaux, depuis l'intérieur du camping existant. Des aires de stationnements seront disponibles en pourtour des futurs aménagements.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager en cours d'instruction, PA 085 114 22 S0002, du 30/11/2022 en Annexe n°7.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie actuelle du camping - nombre emplacements	8 ha - 450
Superficie extension du camping - nombre emplacements	0,3311 ha - 19
Superficie réaménagement du camping - nombre emplacements	0,5594 ha - 26
Superficie totale future - nombre emplacements	8,3311 ha - 469

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Camping l'Océano d'Or
84 rue Georges Clémenceau
85520 JARD SURMER

Extension sur :
ZD 899 - 3 311 m² sur 3 311 m²

Réaménagement sur :
ZD 431 - 1 598 m² sur 5 097 m²
ZD 432 - 1 265 m² sur 1 320 m²
ZD 450 - 1 087 m² sur 2 008 m²
ZD 451 - 440 m² sur 1 021 m²
ZD 457 - 1 204 m² sur 3 818 m²
Soit 5 594 m² sur 13 264 m².

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 34' 10" 24C Lat. 46° 25' 58" 2N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 1,5 km au Sud-Est de la ZNIEFF I "POINTE DU PAYRE, MARAIS SALES ET ZONES VOISINE A JARD-SUR-MER" n°520005781 à 400 m au Nord de la ZNIEFF II "FORET ENTRE JARD-SUR-MER ET SAINT-VINCENT-SUR-JARD" n°5200012237
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de JARD-SUR-MER est concernée par la loi littoral car elle est riveraine de l'Océan Atlantique. Le projet est dans la continuité de l'urbanisation existante.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 1 km au Nord du PNM "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS" n° FF9100007. à 2,2 km à l'Ouest du PNR "MARAIS POITEVIN" n° FF8000050.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) "EGLISE SAINTE-RADEGONDE" n°1910155121.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est en dehors des zones humides répertoriées en Vendée, des zones humides RAMSAR et de tout zonage de pré-localisation de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRL "PAYSTALMONDAIS", pour les risques de submersion marine, recul du trait de côte et de falaises, inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. Le site du projet est en dehors de tout zonage réglementaire. Ce PPRL est approuvé depuis le 30/03/2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est à 225 m au Sud du site industriel, répertorié BASIAS, "MORINEAU Michel / Garage et Station service" n°PAL8500167 ; et en dehors d'un site ou sol pollué identifié.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 1,7 km au Sud-Est du site inscrit "LES MARAIS ET VILLAGES DU VEILLON" n°85S105b.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 1,1 km au Nord de la ZPS "PERTUIS CHARENTAIS- ROCHEBONNE" n°FR5412026 et de la ZSC "PERTUIS CHARENTAIS" n°FR5400469, 1,5 km au Sud-Est de la ZSC "MARAIS DE TALMOND ET ZONES LITTORALES ENTRE LES SABLES-D'OLONNE ET JARD-SUR-MER" n°FR5200657.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 3,6 km à l'Est du site classé "LA POINTE DU PAYRE, LES MARAIS ET LE BOIS DU VEILLON" n°85SC05c.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extension du réseau d'eau potable sur le site pour alimenter les futurs emplacements aménagés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux de terrassement, les terres existantes seront réparties. Il n'y aura aucun apport ou évacuation des terres.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme le camping est déjà en exploitation sur les parcelles concernées par le projet ou à proximité immédiate, peu de nuisances supplémentaires seront générées par ce projet d'extension et de réaménagement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier se situe en dehors de toutes zones Natura 2000. Des nuisances sonores risquent d'avoir lieu lors de la phase travaux pour les espèces animales. Le risque de perturber les espèces dans leurs fonctions vitales est faible. Il n'existe aucun risque de détruire les habitats classés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain retenu pour l'extension du camping est actuellement une prairie enherbée enclavée de part et d'autres par des parcelles déjà exploitées pour des hébergements. L'extension se situe en zone UI, d'après le PLU de JARD-SUR-MER de Juin 2015, zone où sont admis les hébergements collectifs pour les terrains de camping.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique modéré. Risque moyen de retrait-gonflement des argiles. Dans le PPRL "Pays Talmonçais", en dehors de tout zonage réglementaire selon les documents disponibles en ligne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les eaux usées seront rejetée dans le réseau public existant.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension engendrera un trafic supplémentaire. Le site du projet sera pensé en tant que quartier piéton. 3 zones de stationnement seront mises en place aux abords de ce quartier. Les revêtements perméables seront privilégiés au maximum. La circulation des engins de chantier peut également créer des nuisances lors des phases de travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les emplacements ne seront pas source de bruit. Des nuisances sonores peuvent avoir lieu au moment du chantier avec la circulation des engins et la réalisation des travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site engendra des émissions lumineuses liées aux résidences. L'éclairage sera réduit au maximum sur les voies de circulation piétonne et carrossable, et adapté aux espèces faunistiques pour limiter la pollution lumineuse et l'impact du projet sur la trame noire.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront gérées en infiltration directe via l'usage de revêtements perméables.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau public existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rassemblement des déchets de l'extension et des emplacements réaménagés sera assuré au sein de la structure du camping. La collecte des déchets se fera sur le point d'apport volontaire de tri sélectif à l'entrée du camping, sur la rue Georges Clemenceau.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 45 hébergements installés feront l'objet d'un traitement paysager afin de limiter leur impact visuel sur les aménagements existants : ganivelle haute, plantes grimpantes, masses arbustives, teinte claire des revêtements, voiles d'ombrages, clôture en limite séparative. Pour rester sur la thématique du bord de mer, des marqueurs forts seront mis en avant comme des ganivelles en châtaignier, du sable, des graminées...
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement comme son emprise se situe sur des parcelles déjà exploitées ou bien au milieu de parcelles exploitées par le camping existant. Il s'intégrera au mieux dans la nature environnante par un important renforcement de la végétation, le maintien de ganivelles sur tous les hébergements, l'utilisation du bois en bardage ... La végétation existante sera préservée au maximum.

Toutes les eaux usées du site de l'extension seront reliées au réseau existant sur le camping.

En phase travaux, toutes les mesures seront prises afin de préserver le site (utilisation de voies existantes, base travaux sur des zones en dur, balisage, sensibilisation des intervenants).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne la mise en place de 45 hébergements, 19 seront créés et 26 viendront en réaménagements d'emplacements existants. Le site prévu pour l'extension est enclavé dans le camping. Il ne présente pas d'intérêt particulier (prairie enherbée). Le projet n'a pas d'incidences environnementales négatives mais permettra au contraire de renforcer la végétation locale et de créer un lien avec les parcelles en pourtour. Les aménagements prévus seront légers avec des axes de circulation perméables et une intégration dans son environnement.

Ces éléments font que le porteur estime que son projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°7 : Permis d'aménager n° PA 085 114 22 S0002 déposé le 30/11/2022 [Jardins d'Art Home]

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Jard sur mer

le,

20/12/22

Signature

